

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 05/12/2025

VOI.25.00.A03371

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE GENERAL BRULARD

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route

Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN

Vu la demande de la DIRECTION DES TRANSPORTS

Considérant la nécessaire obligation de réaliser des essais des nouvelles rames de Tramway, sous le contrôle du constructeur ALSTOM, de L'AMO pilotage des essais (EGIS), de KEOLIS et de GRAND BESANCON METROPOLE rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, RUE GENERAL BRULARD

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 10/12/2025 et jusqu'au 11/12/2025, de 22h00 à 6h00, les véhicules en provenance du centre-ville ou de PLANOISE et circulant sur la RUE GENERAL BRULARD dans sa partie comprise entre le GROUPE SCOLAIRE STE FAMILLE - STE URSULE situé au N°33 et le commerce ECO MARKET situé au N°9, auront l'interdiction de tourner à gauche et de traverser le Gabarit Limite d'Obstacle (GLO TRAMWAY).

La signalisation de type B2a et de type B21c1 sera posée au droit du N°33, au droit du N°31 et au droit du N°9

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 4 DEC. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public

